

Conseil municipal

PLANTATIONS SUPPLÉMENTAIRES D'ARBRES HORS FORÊT À ONEX
CRÉDIT DE RÉALISATION DE FR. 209'000.00

Vu les effets du réchauffement climatique qui se font notamment sentir chaque été par de fortes chaleurs et de longues périodes de sécheresse ;

Vu la volonté du Conseil administratif d'atténuer ces effets en augmentant la surface de canopée sur le territoire communal ;

Vu la motion M/331 du 9 octobre 2018 intitulée "Des mesures pour atténuer les effets de la canicule" ;

Vu la motion M/335 du 9 avril 2019 intitulée "Pour augmenter la plantation d'arbres hors forêt à Onex" ;

Vu les résultats de l'étude réalisée par le bureau "Atelier nature et paysage" (AtNP) sur le potentiel d'arborisation des espaces publics onésiens ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m et 31 ;

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 23 oui, 1 non et 3 absentions sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. De procéder à la plantation de 52 arbres supplémentaires dans les parcs et promenades onésiens et d'en assurer l'entretien durant 3 ans ;
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 209'000.00 destiné à ces travaux ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. De l'amortir au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 209'000.00 afin de permettre la réalisation de ce projet.

* * *

Signature :